

[ONLINE, 14.01.2021](#)

Quel rôle pour les médecins traitants dans la vaccination contre Covid-19?

Lorène Mesot

Les téléphones des médecins de famille n'en finissent plus de retentir. Les patients ont des questions sur la vaccination Covid-19 et beaucoup souhaitent recevoir la précieuse injection. Mais les cabinets médicaux ne sont pas encore autorisés à vacciner— exception faite du Valais, qui les propose depuis lundi 11 janvier. Un choix que les cantons justifient par la faible disponibilité des vaccins, les contraintes liées au stockage et à la livraison des doses, et la nécessité de vacciner en masse le plus vite possible.

Pourquoi ça fait débat. Tributaires des stratégies cantonales, les médecins n'ont guère de marge de manœuvre. Si beaucoup font preuve de philosophie, d'autres affichent ouvertement leur incompréhension, voire leur colère. Notamment dans le Tessin, où les généralistes étaient invités à suspendre leur blouse à la fenêtre en signe de protestation en début de semaine et à Genève, où la vaccination en cabinet ne devrait démarrer qu'en avril.

Des contraintes logistiques. La décision de ne pas inclure les cabinets médicaux au démarrage des campagnes vaccinales est notamment lié au fait que le vaccin Pfizer, premier autorisé en Suisse, est conservé à -70°C et ne peut être stocké que 5 jours dans un réfrigérateur classique une fois dégelé. Par ailleurs, le vaccin n'est livré qu'en quantité réduite pour l'instant, ce qui demande de cibler précisément les bénéficiaires.

Les autorités sanitaires des cantons ont donc, pour l'immense majorité d'entre elles, mis l'accent sur des centres de vaccination homologués, avec des équipes mobiles en renfort pour les personnes en EMS ou autres institutions de soins.

Avec l'arrivée du vaccin de Moderna sur le marché suisse, les perspectives s'ouvrent pour les cabinets médicaux et les pharmacies, car ce dernier est moins contraignant au niveau logistique. Il est livré par paquet de cent doses, avec dix flacons contenant dix doses. Une fois le flacon ouvert, les médecins disposent de six heures pour vacciner dix personnes, explique Philippe Eggimann, président de la Société vaudoise de médecine (SVM) et de la Société médicale de la Suisse romande (SMSR):

«Cela signifie que vous ne pouvez pas vacciner simplement en fin de consultation comme pour la grippe, sachant qu'il faut discuter avant, administrer le vaccin, surveiller le patient et rentrer les données dans le logiciel pour les faire remonter au canton.

La solution consiste à faire des séances de vaccination. Nous pensons qu'il faudra environ trois heures pour vacciner dix personnes, pour un médecin et son assistant pour l'accueil.»

Les foudres genevoises. Pourtant, malgré l'autorisation de Moderna, les cabinets médicaux hors-Valais ne vaccineront pas de sitôt. D'ici plusieurs semaines, avance-t-on prudemment dans le canton de Vaud. Pas avant le mois d'avril à Genève, ont appris les associations de médecins locales en début de semaine.

Dans le canton du bout du lac, la grogne monte. Les associations de médecins regrettent d'être ainsi mises de côté. Didier Châtelain, président de l'association des médecins de famille genevois:

«Le Valais a commencé, et nous ne voyons pas du tout pourquoi nous sommes écartés (voir sa tribune à ce sujet, ndlr). Nous sommes les plus aptes à connaître la situation de nos patients, et d'autant plus la situation des personnes vulnérables qui sont précisément les personnes que nous suivons. Il aurait été plus adéquat que nous puissions au moins vacciner nos patients.»

Depuis dix jours, sa ligne téléphonique croule sous les appels de patients de plus de 75 ans, souvent perdus: ils veulent se faire vacciner, mais n'ont pas internet ou ne savent pas l'utiliser, et la hotline du canton est constamment surchargée, regrette Didier Châtelain. «Nos assistants et assistantes n'arrivent plus à gérer et à répondre aux malades pour des questions qui ne sont pas relatives au Covid-19», indique-t-il.

Ailleurs, on tempère. Du côté des associations de médecins vaudoises et neuchâteloises, les choix cantonaux ne suscitent pas le même émoi. Vladimir Mayor, président de l'association des médecins de famille de Neuchâtel:

«Quoi qu'on fasse, il y aura des râleurs. Il faut plutôt que nous nous mettions ensemble pour trouver des solutions. L'association des médecins fait partie du groupe de travail cantonal sur la vaccination dans les lieux de soins. Nous nous sentons écoutés.

Nous nous rendons bien compte que la vaccination en cabinet n'est pas forcément aisée. Bien sûr que nous aimerions vacciner, mais actuellement il y a peu de doses pour le canton. La répartition est pensée de façon appropriée.»

A Neuchâtel, un second centre de vaccination devrait être ouvert avant que les cabinets n'entrent dans la course à la vaccination. «C'est peut-être mieux ainsi, pour qu'aucune dose ne soit gaspillée», note Vladimir Mayor.

En revanche, la situation actuelle est problématique au niveau de la communication, explique-t-il. Mal renseignés sur la vaccination, les patients font très souvent appel à leur médecin traitant. Reste qu'au vu de la charge de travail actuelle du service du médecin cantonal, la situation est difficilement critiquable, pour Vladimir Mayor:

«Dire que les autorités sanitaires dorment, c'est un petit peu n'importe quoi. Nous voyons bien à quel point le service du médecin cantonal travaille dur, et ce depuis des mois. On peut reprocher la lenteur du processus, mais le fond du problème est systémique.»

Dans le canton de Vaud, Philippe Eggimann approuve également la stratégie des autorités, utile pour vacciner le plus grand nombre de personnes, le plus rapidement possible. Il explique en revanche que le rôle des médecins de famille pourrait devenir crucial assez rapidement:

«Jusqu'à maintenant, le canton ne nous avait pas beaucoup consultés. Pour le vaccin, nous avons espoir que les choses changent.

La disponibilité des vaccins croît vite. Je pense que d'ici deux-trois semaines, nous aurons bien plus de vaccins dans les congélateurs que ce que nous avons en capacité à vacciner. Nous ne pourrions probablement pas monter en puissance jusqu'à avoir une vaccination dans les centres 7 jours sur 7 avec des centaines de patients par jour. Nous n'avons pas les locaux ni le personnel.»

Dès lors, les généralistes ont une carte importante à jouer, précise le médecin.

L'exception valaisanne. En Valais, la stratégie adoptée est très différente. Les cabinets sont autorisés à vacciner depuis lundi 11 janvier. Ils commandent les doses en fonction de la demande auprès du Service de la santé publique, qui transmet les informations à l'Institut central des hôpitaux, lequel se charge ensuite de la livraison.

Les avantages sont multiples, explique le canton:

«Dans cette première phase de vaccination, l'accent est mis sur les personnes dès 75 ans ainsi que les personnes avec une maladie chronique impliquant les risques les plus élevés. Ce sont les médecins en cabinet qui connaissent le mieux cette patientèle.

Cette stratégie permet également une meilleure couverture du territoire valaisan et une plus grande vitesse de mise en œuvre.»

Les centres de vaccination permettront quant à eux de vacciner les personnes sans médecin traitant et d'éviter la saturation des cabinets, expliquent les autorités valaisannes.

Vaincre le scepticisme. Quelle que soit leur appréciation de la situation actuelle, les représentants des médecins interrogés tombent d'accord sur le fait qu'ils auront un rôle important à jouer, au moins dans un second temps, lorsque les volontaires de la première heure auront reçu la piqûre, et qu'il faudra affronter le scepticisme. Philippe Eggimann:

«Il y a malheureusement du scepticisme par rapport à la vaccination. Je pense que le relais des médecins, qui

contacteront leurs patients, les motiveront et les informeront, est de nature à assumer la deuxième partie de la vaccination. A l'heure où il faudra convaincre, je pense que les médecins traitants seront extrêmement importants.»

La question des coûts. Plusieurs modalités restent encore à régler dans de nombreux cantons. Il s'agit notamment du système de livraison, du système informatique et des conditions tarifaires accordées aux cabinets pour vacciner.

Dans le canton du Valais, selon la convention qui règle le remboursement de la vaccination contre Covid-19, les médecins traitants recevront 14,50 francs pour les prestations liées à chaque vaccination et un montant de 5 francs par dose de vaccin. Cette somme, jugée sous-évaluée par les médecins par rapport aux charges occasionnées, devrait être complétée prochainement.

Monique Lehky Hagen, présidente de la Société médicale du Valais:

«Nous ne voulions pas retarder le début de cette vaccination importante pour tous en attendant une décision financière. Notre travail est de soigner; celui de la FMH, de l'OFSP, des assureurs et des politiciens est d'assurer que les conditions cadres adéquates soient garanties. Pour nous, peu importe qui paie, mais l'indemnisation doit couvrir les frais réels correctement. Cela devrait aller de soi.

Nous devrions pouvoir mettre à disposition de nos patients et de notre société nos compétences professionnelles de façon pro-active et efficace sans devoir en permanence perdre du temps à nous battre pour une tarification correcte.»

Quid des pharmaciens?

Du côté des officines, aucun calendrier précis n'est encore avancé. Au niveau des ressources, environ un millier de pharmacies sont habilitées à vacciner en Suisse, avec près de 2500 pharmaciens munis d'un certificat les rendant apte à la vaccination. Mais de nombreuses modalités restent à éclaircir notamment sur le plan logistique et administratif.

Nicole Demierre, porte-parole de pharmaSuisse:

«Nous sommes en étroites discussions depuis plusieurs mois, avec l'OFSP, notamment au sujet de la vaccination. Les pharmacies sont plutôt prévues pour vacciner avec le vaccin de Moderna et, plus tard avec celui de AstraZeneca. De leurs côtés, les sociétés cantonales de pharmacie sont aussi en discussion avec leurs autorités sanitaires respectives afin de préparer la mise en place le plus rapidement et le plus efficacement possible. Seul un rythme de vaccination soutenu engageant toutes les forces disponibles permettra d'endiguer rapidement la pandémie.

Cependant, il faut faire attention aux effets d'annonces et qu'on ne rejoue pas ce qui s'est passé avec les tests rapides: la mise en place de la campagne de vaccination est vraiment aux mains des cantons, dans certains, ça ira plus vite pour les pharmacies que dans d'autres.»

En ce qui concerne le public cible, seules les personnes sans facteur de vulnérabilité devraient être vaccinées en officine, comme c'est déjà le cas pour la grippe.

© Heidi News